

Prix French Press - Édition 2026

French Press, le média qui donne la parole à celles et ceux qui font l'actualité littéraire en France, annonce la création de son premier prix littéraire. Le prix French Press est le résultat d'une collaboration entre French Press, la Villa Albertine et le consulat de France à Chicago, le réseau des Centres d'Excellence et la Jules Verne Writing Residency in the Midwest.

Le Prix French Press a pour vocation de récompenser un auteur de langue française (la nationalité française n'est pas requise), auteur d'**au moins deux livres** parus à compte d'éditeur et **porteur d'un projet romanesque en rapport avec les États-Unis**. Décerné par un jury composé des directeurs des Centres d'Excellence dans le Midwest ainsi que de l'attaché/e de coopération universitaire de la Villa Albertine Chicago, le Prix littéraire French Press récompense le lauréat en lui donnant la possibilité de devenir membre de la *Jules Verne Writing Residency in the Midwest*. Les dossiers seront évalués selon trois critères principaux : la qualité de la démarche littéraire du candidat, la pertinence et l'originalité du projet proposé, et son ancrage dans le contexte américain. Le lauréat se verra invité successivement par l'Alliance française à Chicago (sous réserve de fonds disponibles), The Ohio State University (Columbus), Washington University in Saint Louis, Indiana University Bloomington, University of Kansas (Lawrence) et University of Illinois à Urbana-Champaign pour une tournée qui lui permettra de présenter son travail littéraire aux étudiants et professeurs de ces différentes institutions. Les institutions du réseau des Centres d'Excellence qui inviteront le lauréat assureront la prise en charge des frais liés à cette tournée.

Les candidats doivent être majeurs et écrire en français. Le prix est ouvert à tout auteur ayant publié au moins deux ouvrages à compte d'éditeur, quelle qu'en soit la forme (roman, essai, recueil de nouvelles, poésie, etc.). Ils devront envoyer à l'adresse french.press.contact@gmail.com les documents suivants d'ici le 15 août 2026 au plus tard (note : les envois tardifs ne seront pas acceptés) :

1. Un CV
2. Une copie de la pièce d'identité (PDF)
3. Le PDF complet du dernier ouvrage publié

4. Un document de 2 000 mots (maximum) décrivant, d'une part, la démarche littéraire du candidat et, d'autre part, le projet littéraire qui sera développé aux États-Unis et qui devra impérativement avoir un rapport avec ces derniers.
5. Une attestation sur l'honneur affirmant que le candidat, s'il est désigné lauréat, sera disponible pour une période de quatre à cinq semaines consécutives (à déterminer avec les universités partenaires) entre la deuxième semaine de septembre et la dernière semaine de novembre (inclusive). Cette attestation constitue un engagement conditionnel : elle ne prend effet qu'au moment de l'acceptation du prix.
6. Une attestation sur l'honneur affirmant que le lauréat s'engage à reconnaître le soutien du Prix littéraire French Press et de la Jules Verne Writing Residency in the Midwest lorsque le projet littéraire mené aux États-Unis sera publié.

Ces documents sont à numéroté de 1 à 6 et à envoyer impérativement en format PDF (aucun autre format ne sera accepté ; les candidatures incomplètes ne seront pas examinées) en donnant le nom de l'auteur au document. Exemple : 1. CV Prénom Nom.

Le comité de sélection se réunira à la mi-septembre et annoncera le nom du lauréat dans les jours qui suivront sa délibération. Les questions éventuelles sont à adresser à l'adresse french.press.contact@gmail.com.

Charte interne

- Le jury est composé de l'attaché/e de coopération universitaire de la Villa Albertine Chicago et de l'ensemble des directeurs des Centres d'Excellence dans le Midwest qui participent à cette initiative.
- Chaque membre du jury dispose d'une voix ; la majorité absolue l'emporte ; en cas d'égalité parfaite, c'est l'attaché/e de coopération universitaire de la Villa Albertine Chicago qui prend la décision finale.
- Chaque membre du jury est invité à partager les documents de candidature avec ses collègues et une sélection de doctorants de son institution afin de recueillir leurs avis consultatifs sous forme de recommandations écrites. Ces avis n'ont pas valeur de vote mais éclairent la position que le directeur portera lors de la délibération collégiale, dont il est le représentant désigné de son institution.

- Les dossiers de candidature sont strictement confidentiels. Tout membre du jury ainsi que toute personne associée au processus s'engage à ne pas divulguer leur contenu à des tiers.
- Tout membre du jury ayant un lien personnel, professionnel ou éditorial avec l'un des candidats est tenu de le signaler aux autres membres du jury avant la délibération. Le jury décide collégialement, à la majorité simple, si ce membre doit se récuser pour le candidat concerné.
- La délibération finale se tient en visioconférence à une date fixée d'un commun accord entre les membres du jury à la mi-septembre. Un compte rendu succinct de la délibération est rédigé par l'attachée culturelle et conservé à titre d'archive interne.